

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

DÉCISION N° 20 - 02 - 010

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

Décision 5 : L'attribution du lot n° 1 relatif au marché de fourniture de services de communications électroniques.

Conformément à la réglementation, le SDIS de la Loire a remis en concurrence la fourniture de ses services de communications électroniques. Une première consultation a été lancée le 7 octobre 2019, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Elle a été allotie de la façon suivante :

- ↳ Lot 1 : Téléphonie fixe opérationnelle,
- ↳ Lot 2 : Téléphonie fixe administrative,
- ↳ Lot 3 : Téléphonie mobile,
- ↳ Lot 4 : Accès à Internet,
- ↳ Lot 5 : Envois de messages en masse.

Lors de sa réunion du 4 décembre 2019, la Commission d'appel d'offres a décidé de déclarer le lot n° 1 infructueux au motif que seules des offres irrégulières avaient été déposées par les candidats. Il a également été décidé de classer le lot n° 5 sans suites pour motif économique.

Le lot n° 1 a donc été relancé, le 13 décembre 2019, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Il a fait l'objet d'une publicité sur les sites du JOUE, du BOAMP, sur le site du SDIS de la Loire, sur la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com ».

Les prestations du lot 1 donneront lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum en application des articles R. 2162-3 et R. 2162-4 du Code de la commande publique. Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

I - Valeur technique notée sur 70.

La valeur technique est décomposée en 3 sous-critères avec les poids suivants :

- Qualité des fonctionnalités et des services : 40
- Qualité des prestations de mise en œuvre : 30
- Qualité des prestations de maintenance et de suivi d'exécution : 30

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat, selon la méthode suivante. Chaque candidat dispose d'une note technique initiale correspondant à la somme des sous critères ramenée sur 70. La note de 70 est ensuite attribuée au candidat disposant de la meilleure note initiale.

II - Prix noté sur 30.

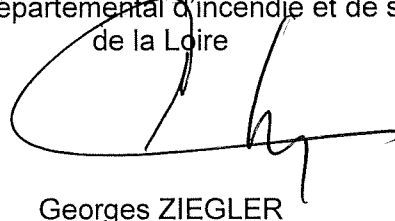
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2020 attribuant le lot n° 1 « Téléphonie fixe opérationnelle » relatif au marché de fourniture de services de communications électroniques à l'entreprise **Orange Business Services**, sise 141 Cours Gambetta – 69 424 LYON Cedex 3.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER